

A.M., 2009**Arrêté numéro AM 2009-011 de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, responsable de la Loi sur l'immigration au Québec en date du 30 septembre 2009**

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES,

VU l'article 3.4 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) qui autorise le ministre à établir par règlement la pondération des critères de sélection des ressortissants étrangers;

VU cet article qui prévoit qu'un règlement pris par le ministre n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et que, malgré l'article 17 de cette loi, le règlement peut entrer en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

CONSIDÉRANT la volonté d'augmenter le nombre de candidats travailleurs qualifiés, notamment en sélectionnant ceux dont le domaine de formation répond aux besoins prioritaires du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté 2006-012 du 15 septembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 4465) et modifié par le Règlement modifiant le Règlement applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté 2009-001 du 15 janvier 2009 (2009, *G.O.* 2, 187);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce règlement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

EST pris le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, joint au présent arrêté.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,
YOLANDE JAMES

RÈGLEMENT SUR LA PONDÉRATION APPLICABLE À LA SÉLECTION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4)

I. La pondération des facteurs et critères de la Grille de sélection de l'immigration économique prévue à l'annexe A du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2), les seuils éliminatoires pour certains facteurs ou critères et les seuils de passage pour l'ensemble des facteurs qui s'appliquent au ressortissant étranger, avec ou sans époux ou conjoint de fait qui l'accompagne, qui demande un certificat de sélection sont, par sous-catégorie d'immigrants, les suivants :

SOUS-CATÉGORIE I

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ

Facteur 1. Formation

Maximum = 28

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
<i>Maximum = 12</i>	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
<i>Seuil éliminatoire = 2</i>	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	10
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	10
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	l) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12

	Critères	Points
1.2 Domaine de formation <i>Maximum = 16</i>	Section A de la Partie I	16
	Section B de la Partie I	12
	Section C de la Partie I	6
	Section D de la Partie I	2
	Section E de la Partie I	0
	Section F de la Partie I	0
	Section G de la Partie I	0
	Section A de la Partie II	16
	Section B de la Partie II	12
	Section C de la Partie II	6
	Section D de la Partie II	2
	Section E de la Partie II	0
	Section F de la Partie II	0
	Section G de la Partie II	0

Facteur 2. Expérience**Maximum = 8**

	Critères	Points
2.1 Durée de l'expérience professionnelle du travailleur qualifié	moins de 6 mois	0
	6 à 11 mois	4
	12 à 23 mois	4
	24 à 35 mois	6
	36 à 47 mois	6
	48 mois ou plus	8

Facteur 3. Âge**Maximum = 16**

	Critères	Points
	18 à 35 ans	16
	36 ans	14
	37 ans	12
	38 ans	10
	39 ans	8
	40 ans	6
	41 ans	4
	42 ans	2
	43 ans ou plus	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
<i>Maximum = 16</i>		

	Critères	Points
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Maximum = 6

Facteur 5. Séjour et famille au Québec **Maximum = 8**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
<i>Maximum = 5</i>	b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2 sessions régulières à temps plein	5
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	5
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
	e) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	5
	f) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5
	g) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	0
	h) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
<i>Maximum = 3</i>	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 6. Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne **Maximum = 16**

	Critères	Points
6.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	1
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	2
<i>Maximum = 3</i>	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	1
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	2
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2

	Critères	Points
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	1
	h) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	3
	j) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	3
	k) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	3
6.2 Domaine de formation <i>Maximum = 4</i>	Section A de la Partie I	4
	Section B de la Partie I	3
	Section C de la Partie I	2
	Section D de la Partie I	1
	Section E de la Partie I	0
	Section F de la Partie I	0
	Section G de la Partie I	0
	Section A de la Partie II	4
	Section B de la Partie II	3
	Section C de la Partie II	2
	Section D de la Partie II	1
	Section E de la Partie II	0
	Section F de la Partie II	0
	Section G de la Partie II	0
6.3 Durée de l'expérience professionnelle	6 à 11 mois	0
	12 mois ou plus	0
6.4 Âge <i>Maximum = 3</i>	18 à 35 ans	3
	36 ans	2
	37 ans	2
	38 ans	2
	39 ans	2
	40 ans	1
	41 ans	1
	42 ans	1
43 ans ou plus	0	
6.5 Connaissances linguistiques	a) interaction orale en français	0 à 6
	b) compréhension écrite en français	0
<i>Maximum = 6</i>		

Facteur 7. Offre d'emploi validée **Maximum = 10**

Critères	Points
7.1 Offre d'emploi validée dans la région métropolitaine de Montréal	6
7.2 Offre d'emploi validée à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal	10

Facteur 8. Enfants **Maximum = 8**

Critères	Points
8.1 pour chaque enfant de 12 ans ou moins	4
8.2 pour chaque enfant de 13 à 21 ans	2

Facteur 9. Capacité d'autonomie financière **Maximum = 1**

Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 1</i> Souscription d'un contrat	0 ou 1

Facteur 10. Adaptabilité **Maximum = 6**

Critères	Points
Appréciation globale	0 à 6

EXAMEN PRÉLIMINAIRE	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6 et 10	49 points	101 points
	Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 7, sauf 6	42 points	92 points
Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 10	57 points	117 points
	Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 7	50 points	108 points
SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6	55 points	107 points
	Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous	63 points

SOUS-CATÉGORIE II**TRAVAILLEUR AUTONOME****Facteur 1. Formation****Maximum = 12**

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	l) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12
1.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0

Facteur 2. Expérience**Maximum = 16**

	Critères	Points
2.2 Durée de l'expérience professionnelle du travailleur autonome	Moins de 2 ans	0
	2 ans	7
	2 ans et demi	7
	3 ans	10
	3 ans et demi	10

Critères	Points
4 ans	14
4 ans et demi	14
5 ans	16

Seuil éliminatoire = 7

Facteur 3. Âge **Maximum = 10**

Critères	Points
18 à 38 ans	10
39 ans	8
40 ans	6
41 ans	4
42 ans	2
43 ans ou plus	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques **Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec **Maximum = 8**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec <i>Maximum = 5</i>	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
	b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2 sessions régulières à temps plein	5
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	5
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
	e) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par la Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	5
	f) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par la Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5

	Critères	Points
	g) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	h) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
<i>Maximum = 3</i>	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 6. Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne

Maximum = 12

	Critères	Points
6.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	1
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	2
<i>Maximum = 3</i>	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	1
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	2
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	1
	h) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	j) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	3
	k) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	3
6.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0
6.3 Durée de l'expérience professionnelle	6 mois ou plus	0

	Critères	Points
6.4 Âge	18 à 35 ans	3
	36 à 39 ans	2
	40 à 42 ans	1
	43 ans ou plus	0
6.5 Connaissances linguistiques	a) interaction orale en français	0 à 6
	b) compréhension écrite en français	0

Facteur 9. Capacité d'autonomie financière **Maximum = 1**

	Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 1</i>	Souscription d'un contrat	0 ou 1

Facteur 10. Adaptabilité **Maximum = 6**

	Critères	Points
	Appréciation globale	0 à 6

Facteur 11. Ressources financières **Maximum = 6**

	Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 4</i>	Moins de 100 000 \$	0
	100 000 \$	4
	125 000 \$	5
	150 000 \$	5
	200 000 \$ ou plus	6

EXAMEN PRÉLIMINAIRE	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant sans conjoint de fait	époux ou Tous, sauf 6 et 10	38 points	75 points
Requérant avec conjoint de fait	époux ou Tous, sauf 10	45 points	87 points

SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant sans conjoint de fait	époux ou Tous, sauf 6	44	81
Requérant avec conjoint de fait	époux ou Tous	51	93

SOUS-CATÉGORIE III**ENTREPRENEUR****Facteur 1. Formation****Maximum = 12**

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	l) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12
1.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0

Facteur 2. Expérience**Maximum = 12**

	Critères	Points
2.3 Durée de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise de l'entrepreneur	Moins de 2 ans	0
	2 ans	6
	2 ans et demi	6
	3 ans	8
	3 ans et demi	8
	4 ans	10
<i>Seuil éliminatoire = 6</i>	4 ans et demi	10
	5 ans ou plus	12

Facteur 3. Âge**Maximum = 10**

Critères	Points
18 à 45 ans	10
46 ans	8
47 ans	6
48 ans	4
49 ans	2
50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec**Maximum = 8**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
<i>Maximum = 5</i>	b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2 sessions régulières à temps plein	5
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	5
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
	e) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	5
	f) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5
	g) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	4
	h) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2

	Critères	Points
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
<i>Maximum = 3</i>	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 9. Capacité d'autonomie financière **Maximum = 1**

	Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 1</i>	Souscription d'un contrat	0 ou 1

Facteur 10. Adaptabilité **Maximum = 5**

	Critères	Points
	Appréciation globale	0 à 5

Facteur 11. Ressources financières **Maximum = 10**

	Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 6</i>	Moins de 300 000 \$	0
	300 000 \$	6
	350 000 \$	6
	400 000 \$	8
	450 000 \$	8
	500 000 \$ ou plus	10

Facteur 12. Projet d'affaires **Maximum = 30**

	Critères	Points
12.1 Aptitudes à réaliser un projet d'affaires au Québec	a) exploration du marché	0 à 10
	b) faisabilité du projet	0 à 15
	c) ressources financières	0 ou 5

Seuil éliminatoire = 18

OU

12.2 Acquisition d'une entreprise au Québec	0 ou 30
---	---------

Seuil éliminatoire = 30

EXAMEN PRÉLIMINAIRE	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	2, 9 et 11	13 points	23 points

SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Examen de la demande selon le facteur 12.1			
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	50	110

OU

SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Examen de la demande selon le facteur 12.2			
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	60	110

SOUS-CATÉGORIE IV

INVESTISSEUR

Facteur 1. Formation

Maximum = 12

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6

	Critères	Points	
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10	
	l) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12	
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12	
1.2	Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0

Facteur 2. Expérience **Maximum = 10**

	Critères	Points	
2.4	Durée de l'expérience en gestion de l'investisseur	Moins de 2 ans 2 ans ou plus	0 10

Seuil éliminatoire = 10

Facteur 3. Âge **Maximum = 10**

	Critères	Points
	18 à 45 ans	10
	46 ans	8
	47 ans	6
	48 ans	4
	49 ans	2
	50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques **Maximum = 22**

	Critères	Points	
4.1	Français	a) interaction orale b) compréhension écrite	0 à 16 0
4.2	Anglais	a) interaction orale b) compréhension écrite	0 à 6 0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec **Maximum = 8**

	Critères	Points	
5.1	Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
<i>Maximum = 5</i>		b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2 sessions régulières à temps plein	5

	Critères	Points
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	5
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
	e) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	0
	f) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	0
	g) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	h) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
<i>Maximum = 3</i>	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 10. Adaptabilité**Maximum = 5**

Critères	Points
Appréciation globale	0 à 5

Facteur 13. Convention d'investissement**Maximum = 25**

	Critères	Points
<i>Seuil éliminatoire = 25</i>	Conforme aux dispositions du règlement	0 ou 25

SÉLECTION	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	40	92

2. Le présent règlement remplace le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers édicté par l'arrêté ministériel 2006-12 du 15 septembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 4465) et modifié par le règlement édicté par l'arrêté ministériel 2009-001 du 15 janvier 2009 (2009, *G.O.* 2, 187).

3. Le présent règlement entre en vigueur le 14 octobre 2009.